

Lyon, le 3 mars 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

UN NOUVEAU PLAN DE MOBILITÉ INTER-ENTREPRISES SIGNÉ ENTRE LA MÉTROPOLE DE LYON ET 5 EMPLOYEURS DE MARCY L'ÉTOILE

Dans le cadre de sa politique de management de la mobilité domicile-travail, la Métropole de Lyon vient de signer ce mercredi 2 mars un plan de mobilité inter-entreprises 2022-2024 avec cinq employeurs importants de Marcy-l'Étoile : Sanofi, BioMérieux, VetagroSup, la clinique IRIS et l'INTEFP (Institut National du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle).

Signé en présence d'**Emeline Baume**, 1^{ère} vice-présidente déléguée à l'Économie, l'Emploi, le Commerce, le Numérique et la Commande publique, de **Fabien Bagnon**, vice-président délégué à la Voirie et aux Mobilités actives, ainsi que des **représentants des communes où résident un très grand nombre de salariés** (Marcy-l'Étoile, Charbonnières-les-Bains, Sainte-Consoise, Saint-Genis-les-Ollières, La Tour de Salvagny, Tassin-la-Demi-Lune, Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais, Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle), **ce nouveau plan est exemplaire par son ampleur et ses impacts.**



L'ambition commune est de renforcer l'accompagnement et l'encouragement des salariés à utiliser des modes de transports alternatifs à la voiture dans cette zone d'activités éloignée des lignes fortes du réseau TCL. En effet, **Marcy-l'Étoile, située à 14 km de Lyon compte aujourd'hui 3 600 habitants et accueille 8 500 collaborateurs qui privilégient, pour environ 80% d'entre eux, la voiture individuelle.**

Deux grands objectifs ont ainsi été fixés d'ici 2026 :

- Multiplier la pratique du vélo pour les trajets domicile-travail par 2
- augmenter de 10% le nombre de salariés utilisant les transports en commun et le covoiturage

À horizon 2030, il est imaginé de multiplier par 4 le nombre de collaborateurs venant à vélo et d'augmenter de 20% le nombre de collaborateurs venant en transports en commun.

« À travers ce nouveau plan, la Métropole de Lyon confirme son rôle d'appui et de facilitatrice auprès des employeurs de Marcy-l'Étoile, qui s'engagent depuis 2017 à trouver des solutions de mobilités plus vertueuses pour leurs salariés. La dynamique économique dont bénéficie ce territoire peut tout à fait s'accorder avec des pratiques de déplacement soutenables sur les plans environnemental et social. L'accessibilité de cette zone d'activités à vélo, en transports collectifs et en covoiturage est un enjeu fort tant pour la qualité de vie des salariés d'aujourd'hui que pour le recrutement des talents de demain » souligne **Emeline Baume**, 1^{ère} vice-présidente déléguée à l'Économie, l'Emploi, le Commerce, le Numérique et la Commande publique.

Service Presse Métropole de Lyon :

Magali Desongins – mdesongins@grandlyon.com

04 26 99 36 80 / 06 69 33 08 90

www.grandlyon.com/presse

« Les actions engagées lors du 1^{er} plan ont permis une baisse de 5%¹ de la part modale de la voiture individuelle pour les trajets domicile-travail. Il est tout à fait possible d'aller plus loin. Le vélo peut séduire de nombreux salariés grâce à l'action conjuguée de la Métropole et des employeurs. L'assistance électrique est très adaptée aux reliefs du secteur » **ajoute Fabien Bagnon, vice-président délégué à la Voirie et aux Mobilités actives.**

« De nombreuses actions ont été entreprises depuis 2017 par les cinq employeurs du PMIE telles que les prises en charge de tout ou grande partie des abonnements TCL, le forfait mobilité durable, l'installation d'arceaux et d'abris vélos, ainsi que des places de parking dédiées au covoiturage et aux véhicules électriques. Les collectivités se sont également mobilisées avec notamment la réalisation de voies vertes, d'itinéraires, arrêts et horaires de bus adaptés. Nous devons poursuivre nos efforts pour continuer à développer les infrastructures, poursuivre les actions de communication et mettre en place de nouvelles actions pour inciter aux changements d'habitudes de déplacement domicile-travail » **complète Thierry Gastineau, pilote du Plan de mobilité inter-entreprises, salarié chez Sanofi.**

Grâce à la dynamique collective alimentée par les porteurs du projet, plusieurs initiatives ont déjà pu être engagées sans attendre la signature du plan, notamment :

- **le doublement de la navette TCL GE6 reliant Marcy l'Etoile à la gare de Charbonnières-les-Bains**, permettant de corréliser les horaires de la navette avec ceux du Tram-Train ;
- La réalisation d'une enquête mobilité auprès des salariés du secteur pour suivre l'évolution des pratiques de déplacements des salariés

D'autres actions sont en cours d'élaboration telles que la création d'un outil numérique multimodal d'aide à la mobilité pour les salariés ou encore la réalisation de documents et actions de communication pour valoriser les aménagements cyclables et les faire connaître des salariés.

La Métropole de Lyon ainsi que les 13 autres partenaires de ce plan de mobilité vont également engager des réflexions sur l'opportunité de créer une ligne de covoiturage sur la RD30 entre la communauté de communes des Vallons du Lyonnais, la communauté de communes du pays de l'Arbresle et la métropole.

¹ part de réduction correspond à une extraction du différentiel issu des enquêtes mobilité annuelles.